

GLOZEL

Lettre ouverte du Docteur Morlet à Monsieur le Garde des Sceaux

Vichy, le 20 Mai 1930

Monsieur le Ministre,

Votre circulaire aux procureurs témoigne assez de votre souci de la justice pour que j'ose vous entretenir de l'affaire Judiciaire de Glozel, car elle a été embrouillée à plaisir par ceux qui y avaient intérêt.

I. — PLAINTE DE LA S. P. F. DESTINEE A EMPECHER LES POURSUITES CONTRE M. DUSSAUD.

Las de se voir traiter de faussaires, MM. Fradin intentent le 8 janvier 1928, des poursuites contre M. Dussaud pour diffamation calomnieuse. C'est pour les obliger à se taire qu'on monta l'affaire Judiciaire de Glozel.

Le témoignage de M. le Comte de Bourbon-Busset est à ce propos de première importance. Le voici tel qu'il me l'a apporté lui-même.

« J'étais allé voir M. Guittet-Vauquelin au matin. — Je viens de recevoir M. Dussaud, me dit-il. Il était venu me trouver pour que nous arrêtions son affaire (plainte en diffamation déposée par MM. Fradin). Devant mon refus, il est parti en claquant les portes et en lançant : « Ça va bien ; puis-que vous ne voulez pas arrêter l'affaire, dans deux jours nous l'aurons arrêtée nous-mêmes ».

« Or, ajouta le comte de Bourbon-Busset, deux jours après, avait lieu la perquisition de Glozel ! »

La Société Préhistorique Française s'était entremise pour déposer à Moulins une plainte en escroquerie contre X, alors que le prétexte invoqué était le prix d'entrée du Musée, versé bénévolement entre les mains de la famille Fradin. Et le parquet dut le procureur-archéologue M. Viple, avait déjà détruit, sans en connaître l'importance, la Fosse Ovale du gisement de Glozel, fit sienne « avec férocité » cette incroyable accusation d'escroquerie !

pendant, M. Viple déclarait bénévolement le lendemain de la perquisition : « J'ai voulu absolument éviter d'être connu (affaire de Glozel) et j'ai prié mon substitut au correctionnel de la suivre en toute exclusivité ».

« Mais voici qu'en 1929, il avoue sans ambages, en proie à son « invidia archéologique », que c'est bien lui qui a tout fait : « Les inspecteurs que j'ai chargés de la perquisition », etc. (Le Journal, 4 mars 1929) Puisqu'il se contredit formellement, à quel moment M. Viple dit-il la vérité ?

Quoiqu'il en soit, dès le lendemain de la déposition de la plainte contre X, on violait le domicile des Fradin qui furent mis à la porte de leur Musée pendant que la partie plaignante, en l'espèce le Docteur Regnaud, s'y enfermait seule pendant près d'une demi-heure. On ne perquisitionnait légalement que chez X ! Les Fradin n'avaient rien à voir ! Mais comme l'écrivait alors le Progrès Civique : « Les Fradin, avaient-ils été autorisés à le fouiller avant, ce docteur Regnaud ? Le lendemain, je retrouvai dans le Musée, soigneusement dissimulés sous une table recouverte d'un tapis tombant, les débris d'une grande tablette à inscriptions, d'une idole, d'une fusée. Or, au cours de quelques manœuvres avaient-elles été cassées ? »

pendant, quelques jours auparavant, les Fradin avaient eux-mêmes réclamé une expertise complète, dans une lettre publiée par Le Matin du 23 février 1928 : « M. José Théry demande que le tribunal ordonne toutes mesures d'instruction de nature à l'éclaircir, en particulier qu'on procède à différentes expertises et analyses. C'est là notre plus vif désir. Nous sommes complètement à la disposition des savants et spécialistes que le tribunal voudra nommer, etc. Mais cette expertise keyna, en présence des deux parties ne peut pas concilier un Procureur-archéologue et l'expert à la partie plaignante qui en fut chargée. »

II. — EXPERTISES BAYLE-AMY-RANDON-MABEU

Ici, Monsieur le Ministre, je me vois obligé, à regret, de parler d'un rapport d'expertise, signé d'un dissimulé. Mais son œuvre reste. Et c'est sur ses conclusions que l'inculpation d'un citoyen français est maintenue.

Pendant qu'on martelait l'incroyable perquisition de Glozel, M. Bayle avait fait entendre de singuliers « appels du pied ». Il lui faudrait « que huit jours, quinze jours au plus » pour dévoiler le faussaire ! D'authentique possédait-il un tel espoir ? Le parquet de Moulins savait à qui il pouvait s'adresser sans crainte.

Les objets de la perquisition furent donc envoyés à M. Bayle qui se fit adjoindre des amis personnels sur lesquels il savait pouvoir compter.

a) Les experts suivent la marche du procès Fradin contre Dussaud.

Je ne réitérerai pas ici les nombreuses indiscretions, à la presse, du chef de l'Identité Judiciaire. Elles sont trop connues.

A tort ou à raison, on oublie bien vite qu'il appartenait à la police, et qu'au moment même, son rôle devait se borner à renseigner le juge d'instruction. Ses divulgations et son début de rapport suivirent toujours fidèlement les besoins de la partie civile.

Les procès en diffamation Fradin contre Dussaud, ont été en octobre 1928 ; dès le 5 octobre, M. Bayle divulgue ses conclusions préliminaires pour inflamer le tribunal de la Seine. Le procès est retardé ; M. Bayle déclare aussitôt : « oubliant qu'il en a déjà annoncé les conclusions — que ses expertises sont loin d'être terminées. Le procès doit enfin avoir lieu au début de juin 1929 ; M. Bayle passe « quatre nuits blanches » pour fournir auparavant un « abrégé de rapport, dont Moulins se contentera pour prendre le pas sur Paris (1) ce qui est, comme on l'a dit, une hérésie juridique. »

Les conclusions précèdent les travaux d'expertise.

Voyons maintenant ses méthodes de travail.

« Pour ce qui est, dit os, publiée la grande presse à la suite de ses brèves du mois d'octobre 1928, M. Bayle n'est pas moins formel. Une expertise sur laquelle il rapporte diverses techniques précises, ne permet pas de douter qu'il s'agit d'un faux. » (Le Petit Parisien, 5 octobre 1928). Or, près de six mois après, en ce novembre 1929, M. Bayle nous apprend : « L'examen des objets en os n'a conduit à des recherches particulièrement nettes et précises. A aucun moment n'a été obligé de rechercher et de mettre au jour un « nouveau miracle ». Cela m'a demandé du temps. J'ai trouvé la solution du problème lundi dernier (18 mai 1929). »

Ainsi, les conclusions des analyses osseuses de M. Bayle ont été divulguées par lui le 5 octobre 1928, alors que ses expertises

qui devaient lui permettre de les effectuer n'ont été inventées que le 18 mars 1929 !

D'ailleurs, suivant la même méthode, M. Bayle avait annoncé, dès le mois de juin 1928 que tous les objets saisis à Glozel étaient faux, alors que dans son rapport du 10 mai 1929 nous voyons avec surprise qu'il n'en a encore examiné que trois tablettes sur une centaine de pièces !

c) Le rapport est communiqué à la partie civile avant d'être porté au Juge d'Instruction.

M. Bayle dépose un début de rapport le 10 mai 1929. Or, c'est le 9 mai que le Conseil d'Administration de la S.P.F., après avoir entendu la lecture de ce rapport prend la décision de demander l'inculpation d'Emile Fradin. Donc, la partie civile, en connaissance avec l'Identité Judiciaire, rédige sa note, le 9 mai, d'après des documents que la Justice, qui doit seule en connaître, n'aura en sa possession que le lendemain !

d) Ces documents sont vendus aussitôt à l'Illustration et à un éditeur.

Bien plus, ces documents, avec photographies de l'Identité Judiciaire à l'appui, graphiques, etc., sont aussitôt vendus à l'Illustration qui les publie quinze jours après.

Et au début de juillet 1929, un éditeur annonce qu'il a sous presse le « Rapport fait au Tribunal de Moulins », signé E. Bayle, G. Maheu et A. Randon, comprenant même la partie qui a trait à l'industrie osseuse alors que le Parquet ne la possédait pas encore et vient seulement de la recevoir un an après...

e) M. Bayle abandonne les objets qui lui ont été confiés par la Justice aux mains des journalistes.

« Nous avons besoin de M. Bayle, toute l'année », ne répondait un journaliste à qui je reprochais de ne jamais présenter qu'un côté de la question. Mais c'était bien réciproque ; et pour se concilier les bonnes grâces des journalistes qui le faisaient passer par un savant, M. Bayle ne reculait devant rien. Dans le Journal du 24 mai 1929, M. Gouineau écrivait : « J'ai reçu officiellement, nous dit M. Bayle, un colis scellé. Il contenait divers objets dont une ordonnance d'instruction m'avait enjoint de déterminer l'âge par tous examens de laboratoire. Les expertises que j'ai faites, je vous autorise bien volontiers à les relater. Et tenez, pour que ma présence ne soit de nul effet, même psychologique, je vous laisse en tête à tête avec mes instruments, le m'écoutez. »

« Le maître de céans s'étant retiré, continue M. Gouineau, je passe ma blouse blanche, et désinfecte, je prends place devant la table opératoire. »

III. — INCULPATION DE M. EMILE FRADIN SUR UN DEBUT DE RAPPORT.

Comme il faut absolument empêcher la venue du procès Fradin contre Dussaud, on s'appuie sur le début de rapport, gravé par M. Bayle et on lance l'inculpation grave d'escroquerie contre M. Emile Fradin, le 4 juin 1929, veille du jour, où le procès en diffamation calomnieuse doit enfin venir devant le tribunal de la Seine (5 juin 1929).

Maintenant M. Dussaud est à couvert pour longtemps ? Car on maintiendra l'inculpation, bien qu'au cours de nombreux interrogatoires, M. Emile Fradin ait toujours rétorqué à néant les dépositions calomnieuses des adversaires de Glozel. Mais on pense, comme pour « Pied d'Alouette » dont parle Anatole France, que l'inculpation « paraîtra mieux justifiée par cela seul qu'elle sera maintenue après longtemps ! »

IV. — FAUX ARGUMENTS DE L'EXPERTISE

Après avoir parlé des procédés employés par l'Identité Judiciaire, je vais, Monsieur le Ministre, vous entretenir de ses erreurs scientifiques.

« Tablettes à inscriptions. Tout ce qui ne pouvait s'interpréter contre l'authenticité a été systématiquement laissé de côté. C'est ainsi qu'il y avait parmi ces objets saisis, au moins une tablette sur laquelle on n'a même pas pris la peine de mentionner, encore moins d'étudier.

Par contre, M. Bayle et ses adjoints ont cru établir la non-authenticité des tablettes de Glozel en s'appuyant : 1° sur leur absence de cuisson ; 2° sur leur désagrégation rapide dans l'eau ; 3° sur l'existence de fragments de végétaux chlorophylliens ; 4° sur des fibres teintes qu'ils prétendaient y avoir trouvées.

Si les tablettes n'avaient pas été crues, elles auraient conservé la même forme de l'argile de Glozel qui a servi à leur confection, puisque elle a exactement la même composition minéralogique. Voyons maintenant, j'ai mis les experts au défi de faire prendre à cette argile la coloration rougeâtre des tablettes de Glozel sans la chauffer aux environs de 400°.

C'est alors que, pour s'en fier et faire croire que l'argile du gisement « chauffée à moins de 150° » et l'argile des tablettes avaient la même composition, on eût recouru à une vraie supercherie. On présentait aux visiteurs qu'on attirait dans les laboratoires de l'Identité Judiciaire, un morceau de tablette « autographe », comme nous en avons recueilli un certain nombre, tout un morceau de « terre à plâtrer », ditre tout :

« Voyez, je prends un fragment de votre argile plastique, saisis chez les Fradin, je le porte à 120°. Comparez maintenant ; il a bien la même couleur que l'argile des tablettes ; donc les tablettes de Glozel ne sont pas cuites à plus de 120°. Oui, mais la terre, soi-disant plastique, était cuire depuis des millénaires puisqu'il s'agissait d'une « tablette autographe » ; elle avait donc la même teinte que l'argile des tablettes à inscriptions sans qu'il fut nécessaire de la chauffer à 120° ! »

M. Bayle qui possédait, le 10 mai, un échantillon d'argile, prélevé clandestinement dans le gisement de Glozel, se gardait bien d'effectuer avec elle sa fameuse démonstration des tablettes « autographes ». Il ne releva jamais le défi, qu'à différentes reprises, je lui lançai à ce sujet.

Quant à la désagrégation rapide dans l'eau, MM. Bayle, Amy et Randon y attiraient une telle importance que dans leur rapport et dans les « documents » publiés à l'Illustration, ils représentaient des photographies prises à des intervalles de 25 secondes, montrant l'effritement rapide d'un fragment de tablette plongé tranquillement dans l'eau !

Or, le même phénomène se produit avec les tablettes osseuses, conservées intactes sous terre pendant des milliers d'années, et c'est une simple plume au-dessus d'elles qui sont retirées du sol. Bien plus, à Cassons, on a trouvé dans les sous-bassements de superbes manolites de gypse qui, depuis qu'ils ont été mis au jour, se fondent comme du sucre à l'eau, sans la plus minime Evans (voir Illustration, 8 mars 1929, page 325). Enfin, ce phénomène d'effritement dans l'eau, chez nos experts, a été reproduit expérimentalement avec un mor-

ceau de tablette assyrienne, d'authenticité reconnue.

Au sujet de la chlorophylle MM. Bayle, Amy et Maheu avaient établi des graphiques comparatifs avec des plantes d'herbier ; pour démontrer que les débris de mousses de Glozel avaient moins de cinq ans ; juste le temps nécessaire pour accuser M. Emile Fradin dont les premières découvertes dataient de 1924. Pour cela, ils avaient également eu recours à de faux termes de comparaison : 1° en mettant sur le même pied de la chlorophylle incluse dans des tablettes soumises ancestralement à une certaine cuisson et celle de plantes restées à l'air libre ; 2° en détruisant de la chlorophylle à 150°, mais à l'air libre, alors qu'elle ne subit aucune altération dans des plaques d'argile, préalablement séchées et portées ensuite à plus de 400°.

Enfin, s'il eût été inconvenant de demander à des experts de la police, bien qu'accablés d'enthousiasme des expertises de préhistoire, quelques connaissances dans cette branche, nous ne sommes pas obligés d'ignorer comme eux que dans les foyers de l'époque du Renne de Schussenried, on a trouvé des mousses également conservées intactes. Il n'y a d'ailleurs rien là qui puisse nous surprendre. A l'Identité Judiciaire même, M. Florentin a démontré, au sujet de taches brunes, trouvées à Gatra, sur des cuves datant de l'âge du bronze, que des « globules rouges se sont conservés intacts » pendant des millénaires ? Et les hématies n'ont pas, que je sache, la résistance des cellules végétales, puisque l'eau suffit à les faire éclater !

D'ailleurs, la question de la chlorophylle ne se pose même plus. Une communication récente à l'Académie des Sciences a prouvé qu'une fois soustraite à l'action de l'oxygène, la chlorophylle peut se conserver inchangée pendant des milliers d'années, puisqu'on en a extrait de terrains tertiaires, dans des gisements de Russie !

Nous voici maintenant aux fibres colorées, de « quelques millimètres de diamètre » d'après M. Bayle. Ne serait-on pas tenté de rire quand on saura que cette découverte sensationnelle a été faite par le légionnaire ? En réduisant l'argile cuite en poudre impalpable et en la délayant ensuite dans l'eau, rien n'est plus facile que d'y introduire, à son insu, des débris modernes, invisibles à l'œil nu, volatilisés dans l'air. Pour pouvoir dire que ces fibres venaient de la tablette, il eût fallu, en des coupes minces, nous les montrer incluses dans la pâte argileuse !

D'ailleurs, M. Bayle lui-même dut bientôt en convenir et déclara, au cours de son entrevue avec M. Bruet, qu'il avait renoncé à faire état des filaments de laine colorés à l'origine qui pouvaient, avait-il reconnu, être véhiculés par l'atmosphère » (lettre de M. S. Reinach, écrite aussitôt après la longue visite que lui fit M. Bruet).

Mais cet avis était parfaitement inutile. Sans le vouloir, M. Bayle a inscrit dans son rapport la réfutation formelle de sa propre assertion. En effet, ces couleurs, quoique « très labiles », c'est-à-dire fragiles, « ont, assure-t-il, des teintes très pures, qui démontrent une parfaite conservation. » Et il ajoute : « En quelques semaines, nous avons constaté une altération sensible de ces matières colorantes. »

Or, j'avais publié depuis 3 ans le 10 juillet 1926 les tablettes dans lesquelles les experts de l'Identité Judiciaire auraient trouvé ces fibres colorées !

Ainsi donc, ces fibres auraient jalousement préservées leurs « teintes très pures », « bien que » particulièrement labiles », pendant au moins trois années, lorsqu'elles furent mélangées à un milieu terreux qui devait forcément réagir sur elles, pour les perdre en quelques semaines, dans les préparations glycéro-alcooliques de M. Bayle !

« Hélas ! pour étayer l'accusation de la S.P.F., M. Bayle et ses aides ont voulu créer un mode « tape-à-l'œil » d'expertises archéologiques ! »

Mais le temps n'est plus où, comme à l'époque de la toute puissance du paladin d'Avvers, la vérité devait être ce qu'il plaisait aux experts de la faire. Aujourd'hui, ils en font la dure expérience : « c'est chose de grand poids que la science, les fondent dessous. »

V. — DEUXIEME PARTIE DE L'EXPERTISE

La première, s'occupant que trois tablettes sur une centaine d'objets saisis, avait été rédigée, à temps, pour sauver M. Dussaud du procès de Paris, en permettant l'inculpation de M. Emile Fradin.

La deuxième vient, au bout d'un an, au secours de la première dont tous les arguments ont été victorieux faux.

Pour donner, dès le début, le plus bel exemple de fidélité à son maître, M. Amy suit également quelles seraient ses conclusions avant d'avoir réalisé les expertises. Le 10 novembre 1929, il écrivait au Docteur Moine qui venait de passer trois heures à examiner avec lui les objets de Glozel dans les laboratoires de l'Identité Judiciaire, « que les os sont authentiques. Le rapport dans les os de nos tablettes était exigé ! » (lettre du Docteur Moine, 17 novembre 1929).

C'était lui, assurément, et non D. Moine, qui faisait les analyses osseuses et mettait au point les notes qu'il avait laissées M. Bayle.

Mais quelques mois plus tard éclate le scandale des expertises de sarg de l'Affaire Almazot.

La cinquième doit alors nécessaire d'appuyer l'accusation calomnieuse du sous-directeur. « Je travaillez difficile et difficile, dit le procureur de Moulins à l'enquête du « Journal » (Ed. de minute, 23 avril 1930) est effectué depuis la mort de M. Bayle par son adjoint qui l'a remplacé au Service de l'Identité.

Cet adjoint d'ailleurs, est très en retard sur le service de Glozel, comme ayant aidé M. Bayle dans ses études et ayant collaboré avec lui dans la rédaction de la première partie du rapport.

« La seconde partie du document sera aussi « complète que la première... »

Il est permis de penser qu'elle conclura elle aussi à la non-authenticité des objets saisis. »

Mais malgré l'appui du procureur-archéologue, on s'aperçoit que haut lieu autographe, que le nom de M. Amy n'est plus une garantie.

Le fragment de tablette autographe, trouvé dans le sol, comme la plupart de nos tablettes et de nos poteries, portait encore, dans son état, les traces de l'usage à l'aide duquel on l'avait remonté à la ferme. D'ailleurs, on peut se rendre compte sur la reproduction photographique de l'Illustration (25 mai 1929) que l'objet était bien d'une plaque d'argile avec « orisures mottes des bords. Nous sommes loin d'une « botte de terre » plastique comme on le prétendait.

La recommandation M. Viple doit se faire intervenir à nouveau et se démentir lui-même, à trois reprises.

(1) Le 10 mai, anniversaire de la remise de la première partie du rapport, M. Tournier et M. Mallat adressèrent une énergique lettre ouverte au juge d'instruction au sujet de la remise complète des expertises. Le résultat de cette lettre ouverte fut rapide mais inattendu. Les experts, au lieu d'adresser au juge d'instruction leur fameux rapport auquel il ne manquait, paraît-il, que la signature, préférèrent en divulguer le contenu dans un article du « Temps » ! Nous retrouvons bien là les procédés de M. Bayle !

Elle se rapproche par contre de celle du bois de cervidé.

« Le gisement de Glozel, avait conclu

« Et pour être sûr qu'il ne dira que ce qu'il faut, le juge d'instruction l'assiste :

« M. Viple, procureur de la République et le juge d'instruction nous ont fait remarquer, tout d'abord, que ce n'était pas M. Amy qui avait été chargé d'effectuer l'expertise des objets saisis à Glozel. » (L'Ami du Peuple, 11 mai 1930).

La science de M. Amy avait bien suffi pour pratiquer les analyses ; mais son nom paraît maintenant indésirable au bas du rapport qu'il a fourni !

Cependant M. Amy tient — et c'est justice — à ne pas être complètement oublié. Dans la divulgation officielle de la teneur du rapport on peut lire : « M. Amy, sous-directeur de l'Identité Judiciaire, et qui par là, travaillait en quotidienne collaboration avec M. Bayle, a été également consulté. » (Le Temps, 16 mars 1930).

VI. — REFUTATION D'APRES LES DIVULGATIONS DU RAPPORT (2e partie)

Je réfuterai, Monsieur le Ministre, la deuxième partie du rapport Bayle-Amy-Randon. Maheu lorsque j'en connaîtrai le texte exact. Je dois aujourd'hui m'en tenir aux divulgations qui en ont été faites, principalement par l'article du « Temps » du 16 mai 1930, visiblement inspiré par les auteurs mêmes du rapport (1).

Les experts ont dit que les pierres incisées ne présentaient pas de la patine. Or, je sais que les traits des gravures ont été soumis par eux à l'action de l'acide fluorhydrique comme s'ils pouvaient ignorer que la patine est formée par des carbonates de fer, solubles dans n'importe quel acide ! D'autre part, si avant d'expertiser des objets préhistoriques ils avaient consacré quelques instants à examiner des gravures dans un musée de préhistoire, ils auraient vu que certaines roches se patinent mal et souvent pas du tout. Ils auraient pu se rendre compte, par exemple, que la gravure qui porte le numéro 6627 (salle Piette) au musée de Saint-Germain, ne présente aucune patine.

Pour prétendre que les pierres ont été travaillées avec des outils de métal, les experts ne reculent pas devant cette assertion fautive que la plupart des cailloux de Glozel sont de constitution ardoisère, donc tendre. Or, à part les anneaux qui sont en cuivre schiste et quelques autres pièces assez rares, les galets gravés de Glozel sont en basalte et en diorite (M. Depéret), dont la résistance, évaluée à l'échelle de dureté de Mohs, est beaucoup plus grande que celle de l'acier le mieux trempé. Seules des pointes de silex ou de quartz, comme celles que nous avons trouvées dans le gisement, peuvent les entamer sans s'user en proportion plus grande que l'objet gravé. Ce sont donc les instruments d'acier qui auraient subi usure et déformation au cours du travail.

Pour les os, MM. Bayle et Amy ont prétendu avoir inventé un procédé nouveau du dosage du fluor. Mais quelle que soit leur méthode, c'est le principe de Carnot — c'est-à-dire la variation du rapport du poids de l'acide phosphorique des os à celui du fluo-ride — qu'ils ont voulu appliquer aux objets de Glozel. Or, la méthode de Carnot n'a trait qu'aux différentes périodes géologiques. Elle sert seulement à différencier les uns des autres les ossements des terrains quaternaires, tertiaires, secondaires. Les experts n'ont oublié qu'une chose : c'est que le stade néolithique appartient à la période holocène ou actuelle et que Carnot n'a jamais tenté d'appliquer son principe à des ossements néolithiques et surtout à des objets ouverts que le polissage et le durcissement préalable au feu ont rendu imperméables aux eaux fluorées d'infiltration d'autant moins abondantes que la couche archéologique de Glozel est à peu près imperméable (M. Depéret).

Et alors que les plus éminents professeurs d'anatomie, d'anthropologie, de chimie, après avoir prélevé à leur choix et analysé des objets en os de Glozel ont tous conclu que la fossilisation ne faisait aucun doute, les experts de la police n'ont vu partout qu'os de pot-au-feu, selon l'expression chère aux anthropologistes. Ils citent en particulier un peigne dont ils ont pu plonger une des dents dans l'alcool-fluorhydrique sans qu'elle se détachât du reste. Que voilà bien une autre belle expérience « tape-à-l'œil » comme la dissolution d'un fragment de tablette dans l'eau ! Mais par malheur ce peigne n'est pas plus en os que la tige du pantalon d'Almazot n'était de sang humain. Comme pour beaucoup d'objets de Glozel, aiguilles, poinçons, harpons, lisseurs, pendeloques, etc., de coloration plus blanche, il s'agit vraisemblablement de bois de cervidé. En tout cas, leur fluorescence aux rayons ultra-violettes est toute différente de celle des objets en os. La matière première est autre. Les expériences qui s'effectuent en ce moment sur nos travaux, le Docteur Aymard, directeur du Service radiologique de l'Établissement thermal, ne peuvent laisser persister le moindre doute à ce sujet.

VII. — CONTRE EXPERTISES EFFECTUEES PAR DES SAVANTS FRANÇAIS ET ETRANGERS

Sans parler des tablettes avec vitrifications anciennes recouvrant des caractères alphabétiques et appartenant à l'écriture une preuve absolue d'authenticité, le microscope a décelé des racines fossilisées dans des tablettes inscrites où elles n'avaient pu pénétrer qu'après cuisson puisqu'elles avaient vécu à l'intérieur. D'autre part, bien que cuites à plus de 400 degrés (puis, qu'elles ont une couleur rougeâtre due à la transformation sous l'action de la chaleur de l'oxyde de fer en peroxyde), beaucoup de tablettes « glozéliennes » n'en ont pas moins « réagéré », au cours des millénaires la propriété inimitable de se désagréger à nouveau dans l'eau, comme si elles n'avaient jamais été cuites.

Les ossements humains, étudiés par M. Bury, professeur d'anatomie, appartenant à une race ancienne et présentant une épaisseur considérable, beaucoup plus marquée à l'époque actuelle. Un fragment de frontal à 1 centimètre d'épaisseur, par conséquent le double de l'épaisseur normale. Enfin, les cassures se font remarquer par une patine très accusée.

D'ailleurs un fragment de fémur humain, prélevé, au choix, par M. le Professeur Mendès-Correa, parmi les débris osseux que renfermait la première tombe, a donné un pourcentage de matière organique « très peu supérieur à celui d'os fossiles d'ours des cavernes. »

Quant aux objets d'aspect blanchâtre (en os frais concluent les experts) nous venons de voir qu'aux rayons ultra-violettes, se sont révélées d'une matière première différente de l'os. Il est donc naturel que leur teneur en matières organiques soit au-

« (1) Le 10 mai, anniversaire de la remise de la première partie du rapport, M. Tournier et M. Mallat adressèrent une énergique lettre ouverte au juge d'instruction au sujet de la remise complète des expertises. Le résultat de cette lettre ouverte fut rapide mais inattendu. Les experts, au lieu d'adresser au juge d'instruction leur fameux rapport auquel il ne manquait, paraît-il, que la signature, préférèrent en divulguer le contenu dans un article du « Temps » ! Nous retrouvons bien là les procédés de M. Bayle !

Elle se rapproche par contre de celle du bois de cervidé.

« Le gisement de Glozel, avait conclu

« (1) Le 10 mai, anniversaire de la remise de la première partie du rapport, M. Tournier et M. Mallat adressèrent une énergique lettre ouverte au juge d'instruction au sujet de la remise complète des expertises. Le résultat de cette lettre ouverte fut rapide mais inattendu. Les experts, au lieu d'adresser au juge d'instruction leur fameux rapport auquel il ne manquait, paraît-il, que la signature, préférèrent en divulguer le contenu dans un article du « Temps » ! Nous retrouvons bien là les procédés de M. Bayle !

Elle se rapproche par contre de celle du bois de cervidé.

« Le gisement de Glozel, avait conclu

« (1) Le 10 mai, anniversaire de la remise de la première partie du rapport, M. Tournier et M. Mallat adressèrent une énergique lettre ouverte au juge d'instruction au sujet de la remise complète des expertises. Le résultat de cette lettre ouverte fut rapide mais inattendu. Les experts, au lieu d'adresser au juge d'instruction leur fameux rapport auquel il ne manquait, paraît-il, que la signature, préférèrent en divulguer le contenu dans un article du « Temps » ! Nous retrouvons bien là les procédés de M. Bayle !

Elle se rapproche par contre de celle du bois de cervidé.

« Le gisement de Glozel, avait conclu

« (1) Le 10 mai, anniversaire de la remise de la première partie du rapport, M. Tournier et M. Mallat adressèrent une énergique lettre ouverte au juge d'instruction au sujet de la remise complète des expertises. Le résultat de cette lettre ouverte fut rapide mais inattendu. Les experts, au lieu d'adresser au juge d'instruction leur fameux rapport auquel il ne manquait, paraît-il, que la signature, préférèrent en divulguer le contenu dans un article du « Temps » ! Nous retrouvons bien là les procédés de M. Bayle !

Elle se rapproche par contre de celle du bois de cervidé.

« Le gisement de Glozel, avait conclu

« (1) Le 10 mai, anniversaire de la remise de la première partie du rapport, M. Tournier et M. Mallat adressèrent une énergique lettre ouverte au juge d'instruction au sujet de la remise complète des expertises. Le résultat de cette lettre ouverte fut rapide mais inattendu. Les experts, au lieu d'adresser au juge d'instruction leur fameux rapport auquel il ne manquait, paraît-il, que la signature, préférèrent en divulguer le contenu dans un article du « Temps » ! Nous retrouvons bien là les procédés de M. Bayle !

Elle se rapproche par contre de celle du bois de cervidé.

« Le gisement de Glozel, avait conclu

INSTITUT DE MASSAGE VENTOUSES — PIQUES — PANSEMENTS Gardes de Nuit — Soins à Domicile Applications d'Air Chaud Cabinet de 1 heure à 4 heures. — Les prescriptions de MM. les Docteurs sont strictement observées. J. DURAND Ex-Infirmier major des Hôpitaux. Diplômé, Médaille.

MAISONS RECOMMANDÉES

LE LIDO, HOTEL SANS PENSION, rue Louis-Blanc, VICHY. — Tout confort, salle de bains, chauffage central. — Garages avec boxes (chauffés l'hiver). — Appartements meublés. — A proximité des Sources. — SANTONI, propriétaire (tél. 26-05)

ENTREPRISE GENERALE DE CHARPENTES ET ESCALIERS. — Maison de confiance. — Exécution rapide de tous travaux. — AMEIL Louis, Impasse Bonnamour, Vichy.

ALIMENTATION — VIN — SPIRITUEUX. — Sucres A. SOMMIER. — Pétroles DESMARAIS frères. — Emile BRUNET, Représentant, 68, rue de Paris, à VICHY. — Téléphone 22-24.

SERVICE D'AMBULANCES AUTOMOBILES. — Tél. 20-83 TRANSPORT DE MALADES Dernier confort — Prix modérés 8, avenue de Lyon

Cie DU BOURBONNAIS GAZ ET ELECTRICITE VOIR NOS APPAREILS DE CUISINE ET DE CHAUFFAGE AU GAZ PERFECTIONNES au magasin de vente PLACE DE LA REPUBLIQUE

OPTIQUE - PHOTOGRAPHIE. — Passage Noyer : Tous appareils, produits Kodaks et autres marques. — Même Maison, Passage de l'Amiral — Optique de précision. — LESTRADE.

NOS ANNONCES POUR TOUT ET POUR TOUS

Prix de la ligne : 2 fr., payable en envoyant les annonces.

FEMME DE CHAMBRE OU FILLE DE BRET. demoiselle, 21 ans, avec des bonnes références, cherche une place pour la saison à Vichy. Mlle Cécile Chazeise, Café Notre-Dame, 41, avenue de la Victoire, Nice.

BELLE LINGERIE LUXE. On confierait collection à condition à magasin bien situé ou à placière visitant hôtels. Bon. Conditions. Ecr. Seguy, 37, rue St-Rémy, Bordeaux.

CABRIOLET RENAULT 6 H.P. 3 places, parfait état de marche à vendre cause de santé. S'adr. bureaux du journal.

CHEF DE RAYON CHEMISERIE chapellerie à Cannes, libre le 1er